



université PARIS-SACLAY



ÉCOLE PUBLIQUE

# CYCLE INGÉNIEUR SYSTÈMES ELECTRONIQUES EMBARQUÉS : ADMISSION

L'admission se fait à Bac + 2 selon les modalités décrites sur le site Mécavenir.  
Pour candidater, il convient de compléter le dossier d'inscription en ligne.

**Pour être recruté, un candidat doit avoir moins de 30 ans à la date de signature du contrat, être déclaré admissible et être embauché par une entreprise.**

## Etre admissible

Pour être admissible, il faut :

avoir validé un cursus scientifique ou technologique à bac+2 tel que :

- **DUT** : GEII - Génie Electrique et Informatique Industrielle, GIM - Génie Industriel et Maintenance, MP - Mesures Physiques, INFO - Informatique, R&T - Réseaux et Télécommunications

- **CPGE** : MP - Mathématiques et Physique, PT - Physique Technologie, PSI - Physiques et Sciences de l'Ingénieur, ATS - Adaptation Technicien Supérieur

- année **L2 ou L3 de Licence scientifique**

- **BTS** : Systèmes Electroniques, Systèmes Numériques, Informatique et Réseaux pour

l'industrie et les Services techniques  
- Cycle Préparatoire Intégré de l'ISTY

avoir satisfait aux **tests de positionnement** (Anglais, Mathématiques et Culture générale) qui permettront d'évaluer les facultés d'abstraction, de synthèse, de raisonnement déductif et d'analyse

une forte motivation pour l'apprentissage évaluée au travers d'un **entretien individuel** avec une commission pédagogique mixte CFAI MÉCAVENIR / ISTY.

L'ensemble de ces éléments est examiné par un jury qui établit la liste des candidats admissibles.

## Etre embauché par une entreprise

**L'admission définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'accueil.**

Pour être embauché par une entreprise, il faut que le candidat passe un entretien d'embauche avec une ou plusieurs entreprises. Pour ce faire, un accompagnement individualisé à la recherche de l'entreprise est proposé à partir du mois de mai.

A noter que les candidats étrangers devront justifier d'une autorisation provisoire de travail portant la mention « étudiant en apprentissage » afin que leur contrat d'apprentissage soit enregistré auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie compétente. L'autorisation provisoire de travail est valable pour un métier, un employeur et une zone géographique déterminés.

## Contacts

Pour toutes questions concernant le recrutement des candidats, prendre contact avec :  
**Rachel GAY - CFAI Mécavenir : 63 boulevard Roger Salengro, 78711 Mantes la Ville**  
Tél. : 01.30.63.80.00. - Courriel : [r.gay@mecavenir.com](mailto:r.gay@mecavenir.com)  
Web : [www.mecavenir.com/](http://www.mecavenir.com/)

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DEMARCHES COMPLEMENTAIRES POUR LA REPRISE D'ÉTUDES

Public concerné : salariés du secteur privé, intérimaires, agents de la fonction publique, travailleurs non-salariés, demandeurs d'emploi, contrat de professionnalisation pour les formations en alternance éligibles.

- » Formation continue - reprise d'études
- » Formation continue - inscription
- » Tarif et financement
- » La validation des acquis

Contact réservé à la reprise d'études

Valérie LEMEILLE

valerie.lemeille@uvsq.fr

01 39 25 33 10